Archives parlementaires

Procès-verbal dressé par le conseil général et le comité de surveillance de la commune de Faremoutiers (Seine-et-Marne) relatif à la décision d'envoyer les objets de la superstition à la Convention, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal dressé par le conseil général et le comité de surveillance de la commune de Faremoutiers (Seine-et-Marne) relatif à la décision d'envoyer les objets de la superstition à la Convention, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 390-391;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40674_t1_0390_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

creative commons

Celle de Monceaux, un soleil, deux burettes et 2 boîtes à huiles.....	3	4	4	½
Du 16 brumaire.				
Celle de Fargnier, un soleil, une custode et une boîte à huiles.....	4	6	5	
Du 18 brumaire.				
Celle de Nogent, la garniture d'un reliquaire en argent.....	»	6	4	
Celle de Versigny, un soleil en argent.....	6	»	2	
Celle de Caillouel, un soleil en argent.....	1	3	7	½
Celles d'Anizy, Faucoucour, Suzy, Pinon, Bassoles, Vauxaillon, Brancourt, Lizy, Vissinicourt, 9 soleils, 2 paix, 14 vases à huile, 4 custodes, 3 calices, 3 patènes et une croix, le tout d'argent.....	67	3	»	
Celle de Novion-le-Comte, un soleil d'argent doré, 3 vases à huile et une custode, le tout d'argent.....	2	6	5	
Du 19 brumaire.				
Celle de Troly, un soleil d'argent.....	»	7	4	½
Celle de Coucy-le-Château, un soleil d'argent doré, un calice, une patène, un encensoir et la garniture d'un bras de saint.....	11	7	3	½
Celle de Brie, un petit soleil sans pied en argent.....	»	6	2	½
Du 20 brumaire.				
La commune de Chauny, un bâton de chantre, un encensoir et 2 quêtes en argent. (Ces objets ont été trouvés chez la citoyenne Tribalet et proviennent d'un échange par elle fait contre de l'argenterie qu'elle a donné au même poids.).....	10	1	»	
Les pauvres de Chauny, deux quêtes en argent.....	2	2		
Saint-Martin de Chauny une plaque de robe de bedeau, deux garnitures de baleine, une clef et un crochet en argent...	1	5	»	
La fabrique Notre-Dame de Chauny, une plaque de robe de bedeau et deux garnitures de baleine.....	1	»	7	
L'Hôtel-Dieu de Chauny, une quête en argent.....	»	5	7	½
Du citoyen Lecelier dit Vauxmenil, déposés par la commune de Frières-Faillouel : 33 cuillers, 32 fourchettes, 16 cuillers à ragoût, 2 louches à soupe, 4 cuillers à sucre, 1 autre à bouche, 11 cuillers à café, un tire-moelle, 7 petites broches, 2 petites croix, 1 manche de couteau, 2 boîtes rondes, 199 jetons, 13 plats, 8 autres ovales, 6 compotiers, une cuvette et soupot, une casserole, 3 cafetières, une écuelle et son couvercle, 4 petits chandeliers et un calice, le tout d'argent.....	198	5	»	
Total.....	462 m. 4 o. 3 g.			

Lesquels objets ainsi compiés, décrits et pesés, j'ai remis au citoyen Charles-René Prus, préposé des messageries, en présence des citoyens Maquaire et Chalau, membres du directoire du district de Chauny, ainsi que ledit préposé et lesdits citoyens le reconnaissent, à l'effet, par ledit préposé, de s'en charger et d'en répondre jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au citoyen Cornu, caissier des recettes journalières de la trésorerie nationale à Paris, et ont signé les ci-dessus dénommés, ce jourd'hui vingt-unième jour de brumaire, l'an II de la République.

JOUBERT, *receveur;* O.-L. MAQUAIRE; CHALABRE, *administrateurs du district.*

II.

Suit le texte du procès-verbal dressé par le conseil général et le comité de surveillance de la commune de Faremoutiers, d'après un document des Archives nationales. (1).

L'an deuxième de la République française, une et indivisible, le vingt-quatre brumaire, le conseil général et le comité de surveillance de la commune de Faremoutiers, district de Rozoy, département de Seine-et-Marne, étant informés qu'il existe dans la sacristie de l'église paroissiale de cette commune des ornements d'église et autres effets précieux servant au culte religieux et qui ont été plutôt faits pour perpétuer le fanatisme et satisfaire l'orgueil et l'ambition des ministres du culte que pour honorer la divinité qui est infiniment au-dessus de tous ces hochets du fanatisme.

Considérant qu'il est instant de faire disparaître tous ces objets consacrés à la superstition et d'en faire une offrande à la patrie qui saura en tirer un avantage plus réel.

Se sont réunis et transportés avec le président et le vice-président de la Société populaire de cette commune en ladite sacristie, à l'effet d'en extraire les objets précieux et de les envoyer dans le plus bref délai à la Convention nationale.

Où étant, ils ont extrait de ladite sacristie et de ladite église les objets ci-après déclarés qu'ils ont remis et déposés entre les mains du citoyen Marchant, l'un des membres de ladite Société populaire, qu'ils ont commis et député à l'effet de porter le tout à la Convention et d'en faire hommage à la patrie.

Suit la déclaration des objets remis au citoyen Marchant :

Les débris d'un dais en quatre pièces, brodés en or.

Une bannière aussi brodée en or et argent.

Une chape de velours galonnée en or et garnie d'une agrafe d'argent.

Une autre chape fond blanc, brodée et galonnée en or et argent.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 803.

Une autre chape violette galonnée en argent.

Une autre chape fond rouge, galonnée en or.

Deux couvertures de coussinets brodées en or.

Un guidon de velours cramoisi broché en or, garni de franges et gland d'or.

Un encensoir de cuivre.

Un reliquaire de vermeil monté sur un pied en ovale.

Un parement d'autel fond vert, dans lequel sont enveloppés et mis dans un petit sac plusieurs glands, franges et galons d'or.

Un autre parement de drap d'argent brodé en or.

Un autre parement de drap d'argent brodé en or.

Un autre parement fond blanc brodé en or et argent.

Un autre parement fond bleu aussi brodé en or et argent.

Un autre parement de satin blanc brodé en or et argent.

Un autre parement fond blanc galonné en or et argent.

Un autre parement de drap d'argent brodé en soie bleu et or.

Un autre parement pareil.

La châsse de saint Fare en argent et vermeil, garnie de vingt-six rosettes de brillants.

Un parement d'autel fond vert relevé en bosse d'or et d'argent.

Un ostensoir de vermeil garni de vingt-trois diamants et pesant dix-huit mares.

Un parement de velours cramoisi, brodé en or.

Plusieurs débris de châsse et reliquaire en argent pesant dix mares, deux onces.

Un sac rempli de plusieurs pièces de cuivre, le tout pesant trente-un mares.

Un autre sac plein de plusieurs galons d'or et d'argent pesant, avec le sac, treize mares, six onces.

Deux plateaux de cuivre pesant dix-huit livres et demi.

Deux grands chandeliers de cuivre pesant neuf livres.

Six chandeliers argentés.

Quatre grands chandeliers et deux crucifix de cuivre argenté.

Six petits chandeliers et un crucifix de cuivre argenté.

Six grands chandeliers et un crucifix de cuivre doré.

Quatre moyens chandeliers de cuivre.

Six grands chandeliers et un crucifix de cuivre.

Un calice et sa patène de vermeil.

Une grosse croix de vermeil.

Un encensoir d'argent garni de sa chaîne, un bras couvert d'une feuille d'argent.

Un reliquaire d'argent monté sur quatre pieds.

Une petite châsse de verre garnie en argent.

Une autre petite châsse garnie en argent.

Une navette et sa cuiller d'argent.

Une chasuble, deux tuniques, un voile, deux étoles, trois manipules et une bourse, le tout broché en or et de velours cramoisi.

Deux tuniques, une étole, deux manipules et une bourse fond blanc brochés en or et argent.

Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules et une bourse fond blanc brochés en or et argent.

Une autre chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, deux voiles et une bourse brochée en or et argent.

Un parement d'autel de velours cramoisi broché en or.

Un autre parement représentant la cène, broché en or.

Une croix, un calice, un ciboire avec son couvercle d'argent et vermeil, pesant le tout ensemble quatorze mares, quatre onces.

Un petit bassin de cuivre argenté.

Un autre petit bassin d'argent.

Six chandeliers de table et cuivre argentés.

Et de tout ce que dessus, les susnommés ont fait et dressé le présent procès-verbal en double minute dont une a été déposée au greffe de la municipalité et l'autre a été remise audit citoyen Marchant pour être, avec les objets ci-dessus détaillés, remis à la Convention nationale, et ont signé.

(Suivent 19 *signatures.)*

III.

Suit le texte de l'adresse de la municipalité et Société populaire de la commune de Claye, d'après un document des Archives nationales (1).

Législateurs,

« L'aristocratie et le modérantisme triomphaient dans la commune de Claye, district de Meaux; les premiers révolutionnaires, les républicains prononcés, y étaient voués à l'exécration, vexés, menacés d'une manière effrayante, et capable d'en imposer aux patriotes les plus fermes, s'ils n'avaient su préférer les persécutions à la bonté de transiger avec leurs devoirs, en abandonnant lâchement le parti républicain. Les aristocrates, les ci-devant nobles, les modérés, les fanatiques y étaient, seuls en vénération, aussi est-ce ce que l'on appelait les honnêtes gens; mais grâce aux lois révolutionnaires sorties du sein de la Montagne conventionnelle et au courage du vertueux républicain Dubouchet représentant du peuple, qui, dans l'espace de deux jours, a su nous délivrer d'une municipalité perfide, composée des ci-devant valets du traître Capet, et du fameux Poignac, d'exécrable mémoire, comme aussi d'un juge de paix prévaricateur, en assurant à toute cette vermine aristocratique et à leurs adhérents, une retraite jusqu'à la paix : depuis ce temps heureux les lois révolutionnaires ont repris leur empire, les sans-culottes soutenus et enhardis par la Société populaire, marchent au pas de charge, et la terreur est si tellement à l'ordre du jour, qu'aucun modéré n'ose se montrer avec eux, le fanatisme hideux a disparu de nos campagnes, la superstition a enfin cédé le champ de bataille à la philosophie et à la raison, l'égoïsme a disparu. Chacun de nos concitoyens, s'est empressé d'apporter sur le bureau de la Société populaire, ses dons patriotiques, et les voûtes de la salle ont retenti mille fois des cris de *Vive la République! vive la Montagne! vive la Raison! à bas les prêtres et tous les imposteurs!* et d'une voix unanime ont demandé l'apport sur le bureau de la Société de tous instruments fatals de la superstition tels que calice, soleil, patène, qui, par suite furent mis par eux en réquisition pour la

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.